

N° D'ORDRE : 2020-195

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice (n'a pas pris part au vote) – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DÉFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

39-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'encadrer les relations contractuelles entre la Commune et l'association le CNSM.

Ces relations porteront notamment sur l'enseignement de la pratique de la voile aux élèves des écoles élémentaires communales (école de l'Orée du Bois et Louis Clément) et aux enfants de l'Accueil de loisirs communal. Ce contrat permettra également d'organiser l'entretien du matériel communal mis à disposition pour la pratique de la voile des bénéficiaires précités.

La Commune et le Prestataire conviennent de fixer le coût des prestations comme suit :

- Prix de la séance de voile : 200 € T.T.C ;
- Coût de l'entretien des matériels (uniquement en période scolaire) : 75 €/ semaine.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec le CNSM.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Contrat de prestations de services avec le Centre Nautique de Saint-Mandrier (CNSM).

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services avec le CNSM.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT